



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2025-141

PUBLIÉ LE 26 MAI 2025

# Sommaire

## **Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / SGAR**

R24-2025-05-19-00011 - Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n°21-026 portant nomination au comité de bassin Loire-Bretagne (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

R24-2025-05-19-00011

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n°21-026  
portant nomination au comité de bassin  
Loire-Bretagne

**ARRÊTÉ**  
**modifiant l'arrêté préfectoral n°21-026**  
**portant nomination au comité de bassin Loire-Bretagne**

La Préfète de la région Centre-Val de Loire,  
Préfète coordinatrice de bassin Loire-Bretagne,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre du Mérite

- Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 213-7 à L213-11 et D. 213-17 à D. 213-29 ;
- Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de madame Sophie BROCAS, en qualité de préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret
- Vu** l'arrêté préfectoral n°21-004 du 8 janvier 2021 portant composition du comité de bassin Loire-Bretagne ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°21-026 du 15 janvier 2021 modifié portant nomination au comité de bassin Loire-Bretagne ;
- Vu** le courrier du 16 avril 2025 de Madame Isabelle CHMITELIN, directrice générale de Chambre d'agriculture France, informant des nouvelles désignations des représentants agricoles au comité de bassin Loire-Bretagne, en conformité avec le principe de parité.

**Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales Centre-Val de Loire :**

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : modification de la liste des membres du collège des représentants des usagers économiques**

La liste des représentants de la profession agricole au collège des usagers économiques définie à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°21-026 du 15 janvier 2021 susvisé est ainsi modifiée :

- **Gérald BACCONNIER**, Vice-Président de la Chambre d'agriculture de l'Allier ;
- **Christelle SEYSSIECQ**, Vice-Présidente de la Chambre d'agriculture de région Bretagne ;
- **Thierry COUE**, membre de la Chambre d'agriculture du Morbihan ;
- **Charles PONTOIZEAU**, Élu à la Chambre d'agriculture Pays de Loire ;
- **Carmen SUTEAU**, 2e Vice-Présidente de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire ;
- **Nicolas STERLIN**, membre de la session de la Chambre d'agriculture Centre-Val de Loire ;
- **Vanessa VOYET**, 2e Secrétaire adjointe de la Chambre d'agriculture Centre-Val de Loire.

en remplacement de :

- Marie-Thérèse BONNEAU ;
- Nicolas BONNEFOUS ;
- Marielle DUBOIS ;
- Didier GUYON ;
- Jean-René MENIER ;
- Philippe NOYAU ;
- Catherine SCHAEPELYNCK.

### **ARTICLE 2 :**

La secrétaire générale pour les affaires régionales Centre-Val de Loire et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, délégué de bassin Loire-Bretagne, le directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans le 19 mai 2025  
La préfète de la région Centre-Val de Loire,  
Préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne  
signé :Sophie BROCAS

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans - 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans Cedex 1 - dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. **Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**